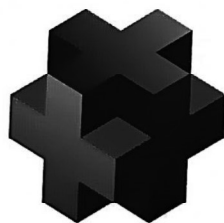


RAPPORTS FINANCIERS



VOTRE PARTENAIRE D'AFFAIRES

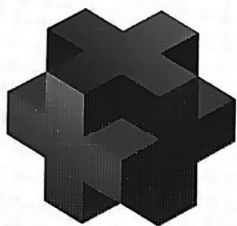
**GENDRON
HOULE
PERREAULT**

CPA INC.

LA COLONIE SAINTE-JEANNE D'ARC

RAPPORT FINANCIER

30 SEPTEMBRE 2023



VOTRE PARTENAIRE D'AFFAIRES

GENDRON HOULE PERREULT

CPA INC.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
LA COLONIE SAINTE-JEANNE D'ARC

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LA COLONIE SAINTE-JEANNE D'ARC (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 septembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 septembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et d'activités dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et d'activités, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2022, de l'actif à court terme au 30 septembre 2023 et au 30 septembre 2022, et des actifs nets aux 1er octobre 2022 et 2021 ainsi qu'aux 30 septembre 2023 et 2022. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 30 septembre 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Gendron Houle Perreault CPA Inc.*¹
GENDRON HOULE PERREault CPA INC.

Joliette, le 16 janvier 2024

¹ Par Stéphane Gendron, CPA auditeur

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
PRODUITS		
Dons (note 3)	287 891 \$	187 943 \$
Subventions - MEES	227 716	176 943
Activités d'autofinancement (note 4)	187 702	151 863
Inscriptions liées à la mission	95 144	84 495
Contribution - Centraide	76 545	82 545
Subventions du gouvernement fédéral et provincial	70 149	57 879
Amortissement des apports reportés - immobilisations	44 896	53 158
Autres produits	24 162	12 800
Subventions autres	7 936	41 110
	<u>1 022 141</u>	<u>848 736</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	537 353	471 539
Salaires et charges sociales - entretien	65 882	68 953
Alimentation	64 026	43 477
Amortissement des immobilisations corporelles	61 733	59 362
Entretien et réparations	61 707	44 450
Énergie	46 292	43 266
Assurances	37 191	35 837
Fournitures de camp	26 221	18 749
Formation	18 771	15 346
Honoraires professionnels	14 836	14 032
Locations d'autobus	10 523	8 480
Fournitures de bureau et papeterie	9 536	5 473
Taxes et permis	9 360	8 373
Publicité, promotions et levées de fonds	5 090	4 540
Télécommunications	4 715	4 088
Déplacements	4 267	4 575
Représentation	3 924	2 370
Intérêts et frais bancaires	1 478	1 295
Dépréciation des comptes clients	-	309
	<u>982 905</u>	<u>854 514</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	<u>39 236</u>	<u>(5 778)</u>
AUTRES PRODUITS		
Subventions salariales - SSUC	-	4 253
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	-	400
	<u>-</u>	<u>4 653</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>39 236 \$</u>	<u>(1 125) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA COLONIE SAINTE-JEANNE D'ARC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2023

6

	<u>Investi en immo- bilisations</u>	<u>Affectés</u>	<u>Non affecté</u>	<u>2023 Total</u>	<u>2022 Total</u>
SOLDE AU DÉBUT	902 066 \$	190 000 \$	192 546 \$	1 284 612 \$	1 285 737 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(16 837)	-	56 073	39 236	(1 125)
Affectations de l'exercice (note 10)	-	35 000	(35 000)	-	-
Investissement en immobilisations	<u>54 624</u>	<u>-</u>	<u>(54 624)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>939 853 \$</u>	<u>225 000 \$</u>	<u>158 995 \$</u>	<u>1 323 848 \$</u>	<u>1 284 612 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA COLONIE SAINTE-JEANNE D'ARC


BILAN

30 SEPTEMBRE 2023

7

ACTIF	2023	2022
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse		
Comptes clients et autres créances (note 5)	316 622 \$	312 951 \$
Subventions à recevoir	18 066	52 798
Frais payés d'avance	76 257	33 179
	<u>18 444</u>	<u>19 615</u>
	429 389	418 543
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	<u>1 050 635</u>	<u>1 040 738</u>
	<u>1 480 024 \$</u>	<u>1 459 281 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	44 233 \$	35 997 \$
Produits perçus d'avance	1 161	-
	<u>45 394</u>	<u>35 997</u>
APPORTS REPORTÉS - IMMOBILISATIONS (note 9)	<u>110 782</u>	<u>138 672</u>
	<u>156 176</u>	<u>174 669</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	939 853	902 066
AFFECTÉS (note 10)	225 000	190 000
NON AFFECTÉ	<u>158 995</u>	<u>192 546</u>
	<u>1 323 848</u>	<u>1 284 612</u>
	<u>1 480 024 \$</u>	<u>1 459 281 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

 , administrateur

 , administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	39 236 \$	(1 125) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des apports reportés - immobilisations	(44 896)	(53 158)
Amortissement des immobilisations corporelles	61 733	59 362
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	-	(400)
	<u>56 073</u>	<u>4 679</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Comptes clients et autres créances	34 732	(39 033)
Subventions à recevoir	(43 078)	15 184
Frais payés d'avance	1 171	(721)
Créditeurs	8 236	4 937
Produits perçus d'avance	1 161	-
	<u>58 295</u>	<u>(14 954)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(71 630)	(16 444)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	400
	<u>(71 630)</u>	<u>(16 044)</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Encaissement des apports afférents aux immobilisations	17 006	4 388
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	3 671	(26 610)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>312 951</u>	<u>339 561</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>316 622</u></u> \$	<u><u>312 951</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est d'accueillir des jeunes filles de milieu défavorisé pour des séjours de vacances.

2. MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les inscriptions liées à la mission, les activités d'autofinancement et les autres produits sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord que le service a été complètement rendu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de services et de fournitures

Les bénévoles consacrent plusieurs heures annuellement à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. L'organisme reçoit également des fournitures à titre gratuit. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services et/ou de fournitures, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des comptes clients.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Bâtiments	15 ans
Aménagement paysager	25 ans
Mobilier	7 ans
Matériel et équipements récréatifs	5 ans
Matériel informatique	4 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les dons et subventions ayant servis à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont montrés comme apports reportés afférents aux immobilisations au passif et sont amortis au même taux et selon la même méthode que les immobilisations corporelles sous-jacentes.

3. DONS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fondation Kiwanis	60 000 \$	40 000 \$
Fondation pour l'enfance CIBC	58 080	47 827
Fondation J.A. Desève	45 000	40 000
Fondation du Grand-Montréal	36 500	-
Dons - entreprises	30 245	15 193
Autres fondations	29 005	21 918
Fondation Marcelle et Jean Coutu	11 000	9 985
Dons - particuliers	5 128	6 020
Fondation Gémini	5 000	5 000
Fondation bon départ de Canadian Tire du Québec	4 933	-
Député provincial	3 000	2 000
	<u>287 891 \$</u>	<u>187 943 \$</u>

4. ACTIVITÉS D'AUTOFINANCEMENT

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Camp répit - CISSSME	90 052 \$	66 214 \$
Location de chalets	42 675	27 421
Camp répit - Centre jeunesse	30 960	24 085
Classe nature	24 015	34 143
	<u>187 702 \$</u>	<u>151 863 \$</u>

5. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes clients	13 595 \$	50 462 \$
Taxes à la consommation	4 471	2 336
	<u>18 066 \$</u>	<u>52 798 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Terrains	777 559 \$	-	777 559 \$	777 559 \$
Bâtiments	1 733 211	1 544 086	189 125	210 359
Aménagement paysager	19 800	10 872	8 928	9 720
Mobilier	20 038	11 442	8 596	11 010
Matériel et équipements récréatifs	182 319	120 799	61 520	31 344
Matériel informatique	10 798	5 891	4 907	746
	<u>2 743 725 \$</u>	<u>1 693 090 \$</u>	<u>1 050 635 \$</u>	<u>1 040 738 \$</u>

7. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 70 000 \$ portant intérêt au taux de 11,7 %. L'entente de crédit est renouvelable annuellement.

8. CRÉDITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	14 767 \$	11 205 \$
Salaires et vacances	27 456	23 372
Charges sociales et retenues à la source	<u>2 010</u>	<u>1 420</u>
	<u>44 233 \$</u>	<u>35 997 \$</u>

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2022</u>	<u>Octrois</u>	<u>Constatés à titre de produits</u>	<u>2023</u>
Dons et subventions (a)	<u>138 672 \$</u>	<u>17 006 \$</u>	<u>44 896 \$</u>	<u>110 782 \$</u>

- a) Les octrois de l'exercice inclus un apport de 5 000 \$ provenant de Centraide pour le programme DATAide, qui a pour but d'aider les organismes communautaires à entreprendre et à réussir leur transition numérique par le biais de webinaire de sensibilisation, de formation et d'un laboratoire de soutien au leadership.

10. ACTIFS NETS AFFECTÉS ET AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter un montant de 35 000 \$ pour des projets futurs.

	<u>2022</u>	<u>Affectations internes</u>	<u>Utilisations de l'exercice</u>	<u>2023</u>
Projets futurs	<u>190 000 \$</u>	<u>35 000 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>225 000 \$</u>

Ces montants grevés d'affectations internes ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 septembre 2023 sont détaillés ci-après.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait de la diminution des comptes clients.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Environ 83 % (84 % en 2022) du total des comptes clients est à recevoir de trois clients.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Au cours de l'exercice, l'organisme n'a pas modifié son exposition au risque de taux d'intérêt de façon significative par rapport à l'exercice précédent.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et frais courus ainsi que de ses salaires et vacances à payer. Au cours de l'exercice, la société a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des comptes fournisseurs et frais courus, ainsi que des salaires et vacances à payer.